

SYRIE

Il faut mettre fin aux violations des droits fondamentaux des Kurdes syriens

Index AI : MDE 24/009/2005

ÉFAI

Embargo : jeudi 10 mars 2005 (00h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement syrien doit immédiatement mettre un terme aux violations des droits fondamentaux des Kurdes syriens, a déclaré Amnesty International dans un rapport rendu public ce jeudi 10 mars. Les autorités doivent enquêter sur un certain nombre d'informations, apparues depuis mars 2004, qui font état d'homicides illégaux, de décès en détention à la suite d'actes de torture ou de mauvais traitements, et de tortures subies par des Kurdes.

Le rapport intitulé *Les Kurdes dans la République arabe syrienne un an après les événements de mars 2004* examine les violations des droits humains perpétrés contre les Kurdes depuis les heurts survenus à l'occasion d'un match de football entre les équipes kurde et arabe à Qamishli, dans le nord-est de la Syrie ; des manifestations et des émeutes avaient éclaté à travers tout le pays, au cours desquelles plus de trente Kurdes avaient été tués. Plus de deux mille personnes, presque toutes Kurdes, avaient été arrêtées. Les détenus kurdes, parmi lesquels se trouvaient des enfants âgés d'une douzaine d'années seulement, des femmes, des adolescentes et des gens âgés, auraient été torturés et mal traités. Des dizaines d'étudiants kurdes ont été expulsés des universités et résidences universitaires pour avoir, semble-t-il, participé à des manifestations pacifiques.

Depuis mars 2004, on a constaté une hausse significative du nombre signalé de morts en détention de Kurdes qui auraient succombé à des actes de torture ou des mauvais traitements : cinq, sur les neuf décès signalés à Amnesty International dans les sept mois qui ont suivi mars 2004, concernaient des Kurdes syriens. Au cours de la même période, il y a également eu une hausse suspecte du nombre de morts parmi les jeunes recrues militaires kurdes : au moins six seraient morts des suites de coups ou blessures par balles administrés par leurs supérieurs militaires ou leurs camarades.

Aucune enquête n'a été ouverte à notre connaissance sur aucun de ces décès.

Le rapport fait également état de la discrimination endémique basée sur la négation de l'identité des Kurdes syriens. Il appelle la Syrie à mettre un terme à l'interdiction frappant l'usage et la pratique de la langue et de la culture kurde. Le rapport met en avant le cas de défenseurs des droits humains kurdes ayant cherché à promouvoir les droits de la population kurde en Syrie qui ont été arrêtés, ont subi des actes de torture et ont été jugés dans des procès iniques.

« Les autorités syriennes doivent ouvrir une enquête sur la réaction apparemment disproportionnée des forces de sécurité lors des événements de mars 2004, a déclaré Amnesty International. Elles doivent enquêter sur les homicides illégaux présumés et les décès consécutifs, semble-t-il, à des actes de torture et de mauvais traitements en détention, ainsi que sur les allégations largement répandues de torture et proposer des solutions pour remédier à la discrimination endémique dont sont victimes les Kurdes et mettre un terme à toutes les violations des droits humains pouvant avoir contribué à cet accès de tension et cette explosion de violence. »

Complément d'information

Les Kurdes syriens, qui représentent un million et demi à deux millions de personnes et constituent le deuxième groupe du pays en termes de population derrière les Arabes, souffrent d'une discrimination basée sur la non-reconnaissance de leur identité, notamment de restrictions touchant à l'usage de la langue et de la culture kurde. Le rapport demande aux autorités syriennes de mettre un terme à toutes les interdictions concernant l'usage de la langue kurde dans l'enseignement, sur les lieux de travail, dans les établissements publics et lors des fêtes privées, d'autoriser la déclaration de prénoms kurdes pour les enfants et de noms kurdes pour les entreprises.

Plusieurs centaines de milliers de Kurdes syriens se trouvent apatrides de fait et privés de l'accès à l'enseignement, à l'emploi, à la santé et aux autres droits dont jouissent les ressortissants syriens ; le droit à une nationalité et à un passeport leur est refusé. Amnesty International demande aux autorités syriennes de modifier la législation afin de trouver rapidement une solution à la situation d'apatride des Kurdes nés en Syrie et d'abolir toute discrimination à leur égard. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>